

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - ABROGATION DES CARTES COMMUNALES

Par arrêté n°18 du 18/09/2025, le Président de la communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe a prescrit une enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe et à l'abrogation des cartes communales de Bures, Hauterive, Neuilly-le-Bisson, Marchemaisons et le Ménéil-Brôut.

**L'enquête publique unique se déroulera pendant 33 jours,
du lundi 13 octobre 2025 au vendredi 14 novembre 2025.**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUi éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe et se substituera automatiquement aux PLU communaux en vigueur, ainsi qu'aux 5 cartes communales après leur abrogation.

Par décision en date du 1^{er} septembre 2025, le Tribunal Administratif de Caen a désigné Mme Catherine DE LA GARANDERIE en qualité de Présidente de la commission d'enquête. Sont également désignés comme membres titulaires de la commission d'enquête Madame Cécile ROBERT et Madame Poë SCAURI.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

- en version numérique sur le site internet de la communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe : <https://www.ccvhs.fr>,
- en version numérique sur un poste informatique à disposition du public au siège de la communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe (2 Route de Paris 61170 Le Mêle-sur-Sarthe) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public,
- en version papier dans les mairies de Courtomer, Sainte-Scolasse-sur-Sarthe, Hauterive, Le Mêle-sur-Sarthe ainsi qu'au siège de la communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- par courrier électronique, à l'adresse enquetepublique@ccvhs.fr. Les observations et propositions du public seront joints au registre d'enquête papier disponible au siège de l'enquête,
- par courrier à adresser à l'attention de Madame la Présidente de la Commission d'Enquête publique, Communauté de communes Vallée de la Haute Sarthe, 2 route de Paris, 61170 Le Mêle-sur-Sarthe. Ces courriers seront joints au registre d'enquête papier disponible au siège de l'enquête,
- par écrit dans les registres sur support papier des 4 lieux d'enquête publique et aux horaires d'ouverture habituels,
- par écrit et oral auprès d'un ou plusieurs membres de la commission d'enquête, lors des permanences définies ci-après.

Pour être prises en compte, les observations devront être déposées ou transmises du lundi 13 octobre 2025 à 9h00 au vendredi 14 novembre 2025 à 17h00 dernier délai. Les courriers adressés par voie postale devront être arrivés à destination dans les mêmes délais de l'enquête publique tels que définis ci-dessus.

Lieux (nom et adresse)	Horaires d'ouverture	Permanences de la commission d'enquête
Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe 2 route de Paris 61170 Le Mêle-sur-Sarthe	Lundi, jeudi, vendredi : de 08h30 à 12h00 / de 13h30 à 17h00 Mardi : de 08h30 à 12h00 / de 13h30 à 18h00 Mercredi : de 08h30 à 12h00 / de 13h30 à 16h00	• Lundi 13 octobre 2025 de 09h00 à 12h00 • Vendredi 14 novembre 2025 de 14h00 à 17h00
Mairie de Hauterive 40 rue de l'Abbaye 61250 Hauterive	Lundi, mardi, jeudi : de 09h00 à 12h00 / de 14h00 à 18h00	• Lundi 13 octobre 2025 de 14h00 à 17h00
Mairie de Sainte-Scolasse-sur-Sarthe 3 impasse du Presbytère, 61170 Sainte-Scolasse-sur-Sarthe	Mercredi et vendredi après-midi : de 14h00 à 18h00	• Mercredi 05 novembre 2025 de 15h00 à 18h00
Mairie de Courtomer Place Saint-Lhomer 61390 Courtomer	Lundi, mardi, vendredi : de 08h30 à 12h30 Jeudi : de 08h30 à 12h30 / de 16h30 à 19h00	• Vendredi 14 novembre de 09h00 à 12h00

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe, 2 route de Paris, 61170 Le Mêle-sur-Sarthe.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et l'abrogation des cartes communales sont conduites sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe.

Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de la communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe : 2 route de Paris, 61170 Le Mêle-sur-Sarthe.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique au siège de la communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe <https://www.ccvhs.fr>.